

VERTICAL COTIERE ESCALADE

FICHE DE LOCATION CHAUSSONS D'ESCALADE

NOM Prénom de l'adhérent _____

Type chausson : _____ N° Chausson :

Règlement de la location 35 euros

Règlement caution 50 euros

Règlement de la location **35€** pour la durée de la saison 20 -20

Ce règlement donne droit à une paire de chausson d'escalade

Les chaussons peuvent être changés AUTANT DE FOIS QUE NECESSAIRE :

- quand la taille du pied de l'enfant se modifie dans l'année
- en cas d'usure de la gomme en bout de pied

Le chèque de caution de **50 euros** est rendu lors de la restitution du matériel en fin d'année
APRES VERIFICATION de l'état des chaussons.

RETOUR DU MATERIEL DERNIERE SEMAINE DE COURS
INFO PAR MAIL

LA CAUTION EST ENCAISSEE EN CAS DE :

- **CHAUSSONS RENDUS TROUES**
- **CHAUSSONS NON RENDUS A LA DATE DEMANDEE**

!!!ATTENTION !!!

CONSIGNES D'ENTRETIEN A RESPECTER

- **IMPERATIF : signaler RAPIDEMENT** à l'encadrant **les signes d'usures de la gomme.**
Celui-ci décidera alors du changement de matériel

UN CHAUSSON PERCE N'EST PAS REPARABLE DONC JETE

- Le matériel sera rendu propre et désinfecté (lavage à froid en machine, séchage à l'abri du soleil)

- Après les sorties en extérieur les chaussons sont nettoyés à l'eau claire

- les chaussons sont faits pour grimper, **NE PAS MARCHER DEHORS AVEC LES CHAUSSONS D'ESCALADE**

Je m'engage par la présente à respecter le contrat de location et les consignes d'entretien
A remplir par les parents pour enfant mineur

NOM.....Prénom.....

Fait àle20...

Lu et approuvé, **Signature :**